

Image not found or type unknown



Succession de mon grand pere

Par **KTI**, le **03/07/2009** à **12:42**

Bonjour,
Mon père est décédé depuis 18 ans. Il m'avait abandonné à l'âge de 2 ans, et je viens seulement d'être avertie. Pas de succession apparemment... mais il possédait des meubles et quelques biens personnels que se sont partagés ses frères et soeurs ?
Mon grand père (donc le père de mon père) vient de décéder récemment.
Les autres enfants de mon grand père, s'occupent de la succession.
Mais après 2 mois je n'ai rien reçu, ni documents de notaire, rien....
Ma tante me dit que c'est elle qui s'occupe des papiers, et qu'il n'y a que des dettes. Elle me demande un RIB et une copie de ma carte d'identité.
Que dois-je faire ?
Comment faire valoir mes droits ?
Je n'arrive pas à connaître le nom du notaire qui s'occupe de la succession, comment puis-je lui faire savoir que j'existe ?

Par **Marion2**, le **03/07/2009** à **17:58**

Bonjour,
Il n'y a peut-être pas de notaire (qui est seulement obligatoire dans la mesure où il y a un bien immobilier).
N'envoyez rien à votre tante et contactez rapidement un notaire de votre choix qui se mettra en relation avec votre tante. De cette façon, vous saurez exactement ce qu'il en est de cette succession.
Cordialement.